euromex
rechtsbijstand | protection juridique

Des juristes qui **écoutent**. Et **agissent**.

PROTECTION JURIDIQUE Bien Immobilier ACP

Preneur d'assurance	ACP RES ALBERT DEVEZE (62459E)
	C/O RUE DES CORETTES 40
	6880 BERTRIX
Courtier	I.B.I.S. SA (64626)
	RUE ROYALE 144
	1000 BRUXELLES
	Tel: 02/340.30.00
	N° d'entreprise : 0459896103
	Référence:

Numéro de police	3490224/001
Date d'entrée en vigueur de la police	30/03/2022
Echéance annuelle	30/03
Date d'entrée en vigueur de l'avenant	30/03/2022
Prime annuelle	€ 70,19
Prime commerciale	€ 64,25
Taxes et contributions	€ 5,94
Estimation des frais d'acquisition	€ 17,80
Estimation des frais d'administration	€ 2,31

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci–dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci–dessus (y compris le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et prolongé par tacite reconduction d'un an, à moins que vous ou nous ne résilions la police d'assurance moyennant le respect d'une période de préavis d'au moins trois mois. Votre résiliation s'effectue par lettre recommandée, exploit d'huissier ou par la délivrance d'une lettre de résiliation contre accusé de réception.

Le paiement de la prime vaut acceptation du contrat.

Le contrat prend effet à la date d'entrée en vigueur de la police d'assurance ou de l'avenant, si la prime est payée. Vous avez immédiatement droit à l'assistance, à moins qu'un délai d'attente s'applique.
Des informations supplémentaires à ce sujet figurent dans les conditions générales et le tableau des garanties de vos conditions de police.

VOS CONDITIONS DE POLICE (Recherchez vos conditions de police sur www.euromex.be)

Conditions générales	FAV102011
Conditions particulières	FVGVME062021

Votre contrat d'assurance inclut les garanties cochées sur la page suivante/ les pages suivantes.
Les autres garanties ne sont pas assurées. Vous êtes intéressé par d'autres garanties?
Contactez votre courtier pour plus d'information concernant les contrats dans lesquelles ces garanties sont incluses.

	GARANTIES ACP	Votre contrat
VOUS et EUROMEX	Garantie Euromex	✓
Avantages	Paiement de la franchise RC et avance de la quittance d'indemntié	✓
	Insolvabilité des tiers	✓
	Cautionnement	✓
	Avance d'indemnité	✓
ACP	Assistance Salduz	✓
	Poursuite par une juridiction pénale	✓
	Défense contre l'action d'un tiers	✓
	Dommages au bâtiment par un tiers (extracontractuel, y compris les troubles de voisinage)	✓
	Dommages fortuits lors de l'exécution d'un contrat	✓
	État des lieux contradictoire	✓
	Frais de recherche	✓
	Conflit avec les assureurs du bâtiment	✓
	Conflit avec assureur Tous Risques Chantier en cas de dommages aux riverains ou aux voisins	✓
	Conflit avec assureur incendie	✓
	Conflit avec assureur RC ascenseur	✓
	Conflit avec assureur de la responsabilité décennale (construction/transformations)	✓
ACP EXTRA	Conflit relatif aux contrats d'entretien et de réparation	non couvert
	Conflit lors de la rénovation sans permis	non couvert
	Conflit lors d'une expropriation	non couvert
	Conflit de travail avec du personnel d'entretien/un(e) concierge	non couvert
	Conflit avec l'administration fiscale	non couvert
	Troubles de voisinage	non couvert
ACP ALL–RISK	Tous les autres conflits	non couvert

PATRIMOINE ASSURÉ

		Date d'entrée en vigueur	Date d'échéance finale
Risque:		30/03/2023	
– Adresse:	Rue Chasseurs Ardennais 3 A 6800 Libramont		
– Prime incendie:	€ 841,61		
Syndic:			
– Nom:	Bureau Rossignol		
– Adresse:	Rue des Corettes 40 6880 Bertrix		

DÉCLARATION DU PRENEUR D'ASSURANCE

(*) La réponse aux questions suivantes concerne aussi bien le preneur d'assurance que les personnes (morales)

Avez–vous (*) été résilié, refusé ou soumis à des conditions d'assurances plus sévères ces 5 dernières années après un sinistre ou après défaut de paiement de la prime/franchise ou êtes–vous (*) assuré par le biais du Bureau de tarification?	Non
Avez–vous (*) connaissance de circonstances raisonnablement susceptibles d'entraîner un recours aux garanties à court terme?	Non
Avez–vous (*) été condamné ces 5 dernières années pour délit de fuite, état d'ivresse, intoxication, toxicomanie, utilisation de détecteur radar, excès de vitesse, non–assurance, conduite sans permis de conduire ou pendant une interdiction de conduire ou pour dommage volontaire causé à des tiers?	Non

MENTIONS

date de prise d'effet le 30/03/2023

VOUS AVEZ UN ACCIDENT ? UN DOMMAGE ? UN PROBLÈME ?

Prenez contact avec votre courtier.
En tant que professionnel de l'assurance, il est en mesure de résoudre immédiatement bon nombre de cas ou les transmettre aux instances adéquates. Par ailleurs, nous vous apportons aide et conseil si vous avez des problèmes juridiques. Nos collaborateurs expérimentés étudient votre problème et essaient d'aboutir à une solution rapide et correcte. Si une solution amiable est impossible, le dossier est transmis à l'avocat de votre choix.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT ?

Si vous estimez ne pas avoir obtenu ce que vous attendiez, prenez contact en premier lieu avec votre courtier. Si cela n'apporte pas de solution, vous pouvez vous adresser à notre service de plaintes via serviceplaintes@euromex.be ou par téléphone 03/451.44.45.
Un troisième point de contact est l'Ombudsman des assurances (www.ombudsman.as).

dossd_pol_20220506_00242

VOTRE VIE PRIVÉE

Pour quelle raison utilisons–nous vos données personnelles?
En tant qu'assureur, nous traitons vos données personnelles. Les données personnelles sont des données portant sur votre statut personnel, par exemple votre âge, votre adresse, votre date de naissance.
Elles sont nécessaires pour:
– évaluer le risque;
– traiter vos polices et vos sinistres.

Nous n'utilisons ces données que dans ce but précis ou parce que la loi nous y oblige. Si cela est nécessaire (et uniquement dans ce but), nous pouvons partager ces données avec, entre autres, des réassureurs, des membres du Groupe Baloise, votre courtier et d'autres parties avec qui nous avons (ou vous avez) un accord (experts, avocats, médecins–conseil).

Nous ne traitons vos données médicales que si vous nous donnez explicitement votre autorisation.
Nous pouvons aussi utiliser les données personnelles de nos clients à des fins de marketing, par exemple pour faire la promotion de nos propres produits et services. Si vous ne le souhaitez pas, faites–le–nous savoir.

Vos droits légaux
Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer lorsqu'il y a une raison à cela. Vous pouvez également recevoir certaines données personnelles sur un format portable.

Nous protégeons vos données confidentielles
Nous sécurisons vos données personnelles avec des mesures poussées.

Plus d'informations
Ceci n'est qu'un résumé de notre politique en matière de vie privée. Si vous voulez connaître précisément vos droits et vos obligations, n'hésitez pas à consulter notre politique en matière de vie privée complète sur notre site web (www.euromex.be). Vous aurez toujours accès à la politique la plus actuelle.
Nous pouvons aussi vous remettre une version papier.

Données de contact
Pour toutes vos questions sur la vie privée, n'hésitez pas à vous adresser à notre Data Protection Officer (DPO):
privacy@euromex.be
Euromex
Data Protection Officer
Generaal Lemanstraat 82–92
2600 Berchem

Fait à Berchem
06/05/2022

Erik Vanpoucke
CEO

ACP RES ALBERT DEVEZE
Le preneur d'assurance